

 <p>Commune de Confignon</p>	Proposition de motion	M202
---	------------------------------	-------------

Proposition présentée par la Conseillère municipale et les Conseillers municipaux, Yvette Tornare, Pierre-Alain Mottier et Christian Marti.

Date de dépôt : 19.10.2022

Date de traitement : 08.11.2022

POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN PROVISOIRE AUX CHERPINES À L'ASSOCIATION « UNE FOIS, UN CIRQUE... »

Considérant :

- Le projet d'aménagement d'une halle de cirque inscrit au Plan directeur cantonal 2030 et au Plan directeur de quartier des Cherpines ainsi que le retrait de son implantation dans la pièce D du PLQ Cherpines de manière unilatérale par la commune de Plan-les-Ouates, selon le concours lancé en juin.
- Les demandes réitérées de l'association « Une fois, un cirque... » pour obtenir un terrain afin de développer ses activités, depuis 1998.
- Les besoins de la commune de maintenir et développer son offre culturelle et en matière de sport.
- Le besoin urgent et impératif du cirque de pouvoir installer son chapiteau sur une longue période, laquelle lui permettra de développer de nouvelles activités, indispensables à sa pérennité.
- Le besoin impératif du cirque de pouvoir justifier d'un soutien communal pour pouvoir obtenir des fonds lui permettant la réalisation de ses projets.
- La longue histoire que notre commune entretient avec la formation circassienne, 2 des écoles sur les 37 reconnues en Suisse y ayant leur siège.
- La cession gratuite des parcelles de la pièce D aux communes de Plan-les-Ouates et Confignon prévue au règlement du PLQ d'ensemble Cherpines.
- La disponibilité d'un terrain d'environ 2'500 m² idéalement situé sur le territoire de Confignon, à proximité du futur arrêt du tram 15, entre l'école secondaire II et la pièce D dévolue aux équipements culturels et sportifs.
- La cession gratuite de ce terrain à la commune de Confignon prévue au PLQ d'ensemble Cherpines pour y aménager le parc des Charrotons après le départ de Schilliger ayant obtenu une autorisation du canton de rester sur site durant 10 ans.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif,
par x oui, x non et x abstentions,

De discuter avec le propriétaire actuel de la parcelle 11826 sise sur le territoire de Confignon, destinée à être cédée gratuitement à la Commune, pour encourager la mise à disposition provisoire du terrain en faveur de l'association « Une fois, un cirque... » afin de lui permettre d'installer son chapiteau à l'année et organiser des activités circaciennes, jusqu'au départ de l'entreprise Schilliger.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'association « Une fois, un cirque... » se donne pour but premier de maintenir une transmission des arts du cirque. C'est par le biais des cours, répondant à différents niveaux et exigences d'apprentissage, la création des spectacles et la vie avec le chapiteau que la transmission s'opère. C'est aussi un espace qui promeut l'ouverture, la bienveillance, qui porte les valeurs du cirque, tels que le respect, la solidarité, le travail collectif, le développement de la créativité et bien d'autres encore.

Elle est confrontée année après année à des difficultés pour organiser, développer et pérenniser ses activités par exemple pendant les vacances scolaires, les locaux de l'école primaire où elle exerce ses activités ne lui étant pas accessible pendant ces périodes, limitant ainsi la réalisation de stages destinés aux enfants et aux professionnels.

Son offre en matière de spectacles a également été limitée à la durée d'implantation du chapiteau qui était historiquement monté au mois de mai et démonté au mois de juin pour permettre le déroulement des promotions à Confignon jusqu'en 2015, puis à Onex depuis 2016.

L'association souhaite offrir à son domaine, les arts du cirque, un espace cohérent avec la pratique sportive et artistique propre à sa discipline, au même titre que les clubs sportifs qui ont besoin d'espaces dédiés et qui cherchent à réunir sous leur entité la pratique amateur et professionnelle. Depuis de très nombreuses années, en 1998 déjà, « Une fois, un cirque... » a demandé de pouvoir bénéficier d'un lieu dédié aux arts du Cirque, afin de répondre aux besoins accrus du domaine qui manque cruellement d'équipements adaptés à sa pratique.

Elle souhaite également proposer un espace de création et de diffusion aux professionnels de la branche en programmant leurs spectacles. Elle désire de plus développer son offre de stages et de résidence artistique visant la mise en place de synergies afin de réaliser des échanges entre professionnels accomplis, en devenir et amateurs.

L'association est ouverte sur la collaboration avec les autres écoles de cirque, des membres du comité « Une fois, un cirque... » font partie du comité de la Fédération Suisse des Écoles de Cirque (FSEC) et fut l'initiatrice du premier Festival Suisse de Cirque de Jeunesse, événement produit dans un premier temps à Confignon et réunissant plus de 15 écoles de toute la Suisse, puis dans la programmation des spectacles du Forum Meyrin.

Lors de la soirée des associations de Confignon, le représentant de l'association « Une fois, un cirque... » nous a alertés sur le fait que l'absence de spectacles pendant la période de pandémie avait mis ses finances en difficulté mais qu'une solution lui permettant d'installer son chapiteau pendant plusieurs mois dès le printemps 2023 lui permettrait de poursuivre entièrement sa mission ainsi que développer ses activités sereinement et de manière pérenne.

Le concours lancé au mois de juin par la commune de Plan-les-Ouates pour développer les équipements culturels et sportifs de la pièce D ne comprenant plus la halle de cirque pourtant prévue au Plan directeur cantonal 2030 et au Plan directeur de quartier des Cherpines, nous avons recherché un terrain disponible, sur le territoire de Confignon, dans le périmètre du PLQ Cherpines.

La zone agricole étant déclassée en zone de développement 3, de nombreux terrains agricoles sont en friche, en attente de la construction des Cherpines, et pourraient profiter à l'association « Une fois, un cirque... ».

L'un des terrains s'y prêterait plus particulièrement dès lors que celui-ci sera cédé gratuitement à la commune de Confignon pour y aménager le parc des Charrotons. Il se situe entre l'école secondaire II, dont le concours sera lancé prochainement par le canton et la pièce D dévolue aux équipements culturels et sportifs. Il est par ailleurs proche du futur arrêt du tram 15, lequel sera mis en service l'année prochaine.

L'entreprise Schilliger ayant obtenu un accord avec le canton pour rester sur site durant 10 ans, la commune ne pourra pas aménager le parc des Charrotons avant leur départ.

Aussi, une partie de la parcelle no 11826, d'une surface d'environ 2'500 m², pourrait accueillir à l'année le chapiteau de l'association « Une fois, un cirque... » pour y organiser ses activités circaciennes jusqu'au départ de l'entreprise Schilliger.



1. Chapiteau Cirque provisoire
2. ES II, salle omnisport
3. Pièce D, équipements culturels, sportifs
4. Schilliger, pièce D.
5. Hangar et parking provisoires Schilliger. A terme parc des Charrotons.

Afin de réaliser le rêve de l'association « Une fois, un cirque... », de l'ensemble des 220 élèves, et des amateurs des arts du cirque, nous souhaitons que le Conseil administratif prenne contact avec le propriétaire et le futur acquéreur de la parcelle afin d'encourager la mise à disposition provisoire de ce terrain pour installer le chapiteau à l'année et organiser des activités circaciennes, jusqu'au départ de l'entreprise Schilliger.

Au vu des explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.